



Le Saint-Siège

DISCOURS DU PAPE PAUL VI AU CORPS DIPLOMATIQUE PRÈS LE SAINT-SIÈGE*

Lundi 10 janvier 1972

Nous vous remercions, Monsieur l'Ambassadeur, des paroles si sages et si bonnes qu'en votre nom et au nom de tous les membres du Corps Diplomatique accrédité auprès du Saint-Siège, vous Nous avez aimablement adressées en votre qualité de Doyen. Vous avez résumé les lignes maîtresses du document par lequel Nous avons voulu commémorer le quatre-vingtième anniversaire de l'Encyclique «*Rerum novarum*» de notre prédécesseur Léon XIII, et vous avez bien souligné l'action que l'Eglise déploie pour éveiller la conscience des hommes - au niveau individuel et international - à la responsabilité de s'engager pour faire de la société un monde plus juste et plus vrai, dans le respect de la liberté d'autrui, en se prodiguant «pour construire des solidarités actives et vécues» (*Octogesima adveniens*, 47).

De cela Nous vous sommes reconnaissant, comme nous le sommes à vous tous, Messieurs, pour cette rencontre annuelle qui nous est singulièrement agréable.

Comme vous le savez, l'Eglise a célébré le 6 janvier la solennité de l'Epiphanie. Cette fête nous paraît bien apte à montrer la valeur de cette visite annuelle que vous nous faites, à Nous qui nous sentons si inférieur à la mission de représenter le Christ, Dieu et Homme, Prince de la Paix, Auteur de la justice. Et cette circonstance nous offre la possibilité de vous entretenir, Messieurs, sur un thème qui émerge parmi les raisons justifiant la présence de diplomates des différents Etats auprès du Vicaire du Christ: de définir, en d'autres termes, les rapports qualifiés de l'Eglise avec la société civile, ou, pour nous servir d'une phrase usuelle, de dire quelle est la prétendue «politique de l'Eglise». Et ici nous vient aussitôt en aide ce qu'a dit le Concile à ce sujet, en des affirmations si claires et si lumineuses qu'elles dissipent dès l'abord tous les malentendus, disons même tout le malaise que cette expression pourrait faire naître dans l'âme extrêmement sensible des hommes de notre temps.

La politique de l'Eglise? La voici, selon les paroles de Vatican II: «L'Eglise, fondée dans l'amour du Rédempteur, contribue à étendre le règne de la justice et de la charité à l'intérieur de chaque nation et entre les nations. En prêchant la vérité évangélique et en éclairant tous les secteurs de l'activité humaine par sa doctrine et par le témoignage que rendent les chrétiens, elle respecte et promeut aussi la liberté politique et la responsabilité des citoyens . . . Il est juste qu'elle puisse partout et toujours prêcher la foi avec une authentique liberté, enseigner sa doctrine sociale, accomplir sans entraves sa mission parmi les hommes, et porter un jugement moral, même en des matières qui touchent le domaine politique, quand les droits fondamentaux de la personne ou le salut des âmes l'exigent» (*Gaudium et Spes*, 76).

A ces paroles ont fait écho, l'automne dernier, les Evêques réunis en Synode. Comme vous le savez bien, ils ont choisi précisément pour un des sujets sur lesquels ont porté les votes qu'ils nous ont soumis, la «Justice dans le monde» comme fruit de la présence de l'Eglise, en souhaitant que «tout peuple, en qualité de membre actif et responsable de la société humaine, puisse collaborer à l'obtention du bien commun, avec un droit égal aux autres peuples» (III, *Actio internationalis*, 8 c.).

La justice, Messieurs, est une valeur qui pénètre tous les rapports de la vie en société en tous domaines: économique, social, politique, culturel, religieux; c'est une valeur qui oblige tout le monde: individus, familles, groupes sociaux - quelle que soit la raison pour laquelle ils existent et agissent -, Pouvoirs publics, Institutions à rayonnement continental et mondial. Tous, par conséquent, sont appelés à contribuer à sa réalisation, qui s'identifie avec la réalisation de la vraie paix. Chacun toutefois y apporte ce qui répond à sa nature et à sa vocation, et cela revêt une grande importance et est aussi une exigence de justice.

Or, devons-nous nous demander, quel rôle a l'Eglise dans ce champ immense qui met en cause toutes les forces politiques du monde? Quelle est la tâche qu'elle a le devoir d'accomplir? Quelles en sont les caractéristiques?

a) *Extranéité.*

Avant tout - et cela pourra sembler un paradoxe, après la fonction que nous avons revendiquée pour l'Eglise dans le champ international - avant tout il faut affirmer nettement que l'Eglise est étrangère à l'action politique en tant que telle. La mission de l'Eglise est différente: elle est essentiellement spirituelle. Elle n'exerce d'action politique active en aucune manière, elle reste distincte, étrangère à ce domaine: «Rendez à César ce qui est à César, et à Dieu ce qui est à Dieu» (*Matth. 22*, 21). Comme l'a rappelé le Concile Vatican II, «l'Eglise, qui, en raison de sa charge et de sa compétence, ne se confond d'aucune manière avec la communauté politique et n'est liée à aucun système politique, est à la fois le signe et la sauvegarde du caractère transcendant de la personne humaine. Sur le terrain qui leur est propre, la communauté politique et l'Eglise sont indépendantes l'une de l'autre et autonomes. Mais toutes deux, quoique à des

titres divers, sont au service de la vocation personnelle et sociale des mêmes personnes humaines» (*Gaudium et Spes*, 76).

De même, l'Eglise est étrangère à toute action de violence, car elle regarde comme son unique modèle le Christ «doux et humble de cœur» (*Matth.* 11, 29); elle s'inspire de la loi évangélique de l'amour; elle vise à la persuasion, étant porteuse d'une immense espérance, présente et eschatologique, et sachant que la loi du vrai progrès n'est pas la révolution, mais l'évolution et la transformation, celle-ci supposant un changement par le dedans, source de fruits durables, parce qu'ils naissent de la liberté intérieure, de la vigueur renouvelée de résolutions qui viennent d'«un amour qui transcende l'homme» et, par là même, d'une «effective disponibilité au service» (Cfr. *Octogesima adveniens*, 45). Il est donc évident que cette abstention politique de l'Eglise ne signifie pas inaction et refus des citoyens, des laïcs fidèles à la vie ecclésiale; elle ne signifie pas en particulier absence de participation à la vie nationale.

Bien au contraire: ces laïcs veulent être le levain dans la pâte (Cfr. *Matth.* 13, 33); la lettre à Diognète les définit comme l'âme du monde: «quod est in corpore anima hoc sunt in mundo christiani» (*Ep. ad Diogn.* 6, 1; *PG* 2, 1173). Les laïcs vivant de la communauté ecclésiale sont appelés, le Concile l'affirme, en vertu de leur fonction prophétique et royale, à un rôle de premier plan pour contribuer «efficacement à ce que les biens créés soient cultivés dans l'intérêt de tous les hommes indistinctement, selon les fins du Créateur et l'illumination de son Verbe, grâce au travail de l'homme, à la technique et à la culture dans la cité, que ces biens soient mieux distribués entre les hommes et qu'ils acheminent, selon leur nature, à un progrès universel dans la liberté humaine et chrétienne» (*Lumen Gentium*. 36).

b) *Présence.*

Ainsi donc voici que l'Eglise, tout en étant étrangère en elle-même et pour elle-même à l'action politique, revendique pourtant une présence dans la société civile. D'abord parce qu'elle est faite pour les hommes, auxquels, par sa profession de foi religieuse, par sa pédagogie régénératrice et sanctificatrice, par sa réaffirmation du primat des réalités spirituelles, elle inculque le respect de droits respectifs et l'accomplissement de devoirs respectifs pour l'instauration d'une organique et vraie fraternité. Ensuite et surtout parce qu'elle est appelée à cette mission par le mandat, reçu de son Fondateur, de sauver l'homme, de lui communiquer la Parole qui libère et la Vie qui sanctifie, et de collaborer ainsi à l'élévation intégrale de l'homme.

Il est normal, par conséquent, que l'Eglise ne puisse pas ne pas se sentir obligée à apporter sa contribution propre pour que règne dans le monde la paix dans la justice et la justice dans la paix. Et cette contribution, comme l'observe la Constitution «*Gaudium et Spes*», elle l'apporte avant tout «en projetant la lumière qui vient de l'Evangile, et en mettant à la disposition des hommes la puissance salvatrice que, sous la conduite de l'Esprit-Saint, elle reçoit de son Fondateur» (*Gaudium et Spes*, 3).

Voilà le motif pour lequel Nous avons voulu, en 1968, que fût célébrée dans le monde entier, et spécialement au sein de l'Eglise, la Journée de la Paix, comme témoignage concret de la contribution à l'édification de la tranquillité de l'ordre, à laquelle l'Eglise se sent strictement obligée. Il nous est agréable de saisir l'occasion pour exprimer, ici devant vous, notre reconnaissance émue pour l'attention que les Chefs, les Autorités et les populations de vos Etats accordent chaque année à cette initiative, et qu'ils ont accordée spécialement cette année à notre appel: «Si tu veux la paix, travaille pour la justice», qui constitue, comme vous le savez, le motif dominant de notre message pour la célébration de la cinquième journée mondiale de la paix. Nous devons tous travailler dans ce but, en pleine loyauté, au service de l'homme. Car les exigences de la justice, Messieurs on ne peut les saisir que dans la lumière de la vérité, de cette vérité qu'est l'homme: lequel se découvre dans ses composantes essentielles, dans toutes ses dimensions, dans ses légitimes aspirations, quand on le voit dans le Christ, vrai Dieu et vrai Homme, dans lequel l'humanité s'exprime et s'affirme en plénitude.

L'apport de l'Eglise à la réalisation de la justice se concrétise en premier lieu en une action éducative sur ses propres membres. Cette action incessante et multiforme vise non seulement à rendre les hommes toujours plus conscients des objectifs de la justice, dans leur ampleur croissante, mais encore à faire naître, à développer et à renforcer la résolution de traduire ces exigences en termes concrets de vie quotidienne: en triomphant, par la force de l'amour, des étroitesse de notre égoïsme et de celui d'autrui; en agissant, pour les humaniser en les transformant, sur des structures légales qui seraient devenues instrument d'injustice.

C'est pourquoi, quand c'est nécessaire, cette présence de l'Eglise, qui normalement s'exprime sous des formes positives, en stimulant et en exhortant, peut devenir aussi salutairement critique: comme une pierre de touche, qui invite à vérifier continuellement si les conditions atteintes sont réellement en harmonie avec l'idéal de justice et de paix. Les Evêques réunis au Synode ont eu conscience de ce devoir quand ils ont déclaré que l'éducation à la justice peut susciter aussi «la faculté critique qui porte à réfléchir sur la société dans laquelle nous vivons et sur ses valeurs», et quand ils ont reconnu que dans certains cas la mission épiscopale «impose le devoir de dénoncer, courageusement et avec charité, les injustices» (III, *Institutio ad iustitiam*).

A ce sujet permettez-nous, Messieurs, d'attirer un instant votre attention sur le fait peut-être le plus troublant de notre époque: la course aux armements. C'est un fait épidémique, à la contagion duquel aucun peuple ne semble désormais pouvoir se soustraire. Les sommes dépensées pour les armements aujourd'hui dans le monde atteignent déjà des chiffres astronomiques, et tous y contribuent: aussi bien les grandes et les moyennes Puissances que les nations faibles ou appartenant à ce qu'on appelle le «Tiers Monde».

Et le plus troublant c'est que cela se produit au moment où les hommes, étant devenus plus conscients de leur dignité, sentent plus vivement qu'ils sont membres de la même famille humaine; au moment où s'intensifie chez les individus et chez les peuples l'aspiration à la paix

dans la justice, et tandis que dans la génération des jeunes - pour beaucoup desquels la famille humaine est déjà une unité vivante - la protestation contre la course aux armements se répand toujours davantage.

Comment expliquer une contradiction aussi profonde, aussi déchirante, au sein de la famille humaine: contradiction entre une croissante et sincère aspiration à la paix, d'une part, et l'effrayante et croissante production d'instruments de guerre, d'autre part?

Il ne manque pas de gens qui voient dans les armements, au moins en ce qui concerne les grandes et moyennes Puissances, comme une nécessité du système économique fondé sur leur production, pour éviter des déséquilibres économiques et un chômage de masse. Mais c'est là une explication à laquelle s'oppose radicalement l'esprit humain et encore plus l'esprit chrétien: comme s'il était admissible qu'on ne puisse trouver de travail pour des centaines de milliers de travailleurs qu'en les employant à construire des instruments de mort?

D'autant plus que nous vivons à une époque où, en de nombreux domaines, il est urgent d'entreprendre de bien autres travaux constructifs et bienfaisants sur une échelle continentale et mondiale: d'abord pour venir à bout des fléaux de la faim, de l'ignorance, de la maladie, pour lesquels, hélas! en dépit de la générosité de beaucoup, on n'a pas fait encore tout ce que requiert la tragique condition humaine de tant de nos frères; et puis pour sauvegarder des biens indispensables à la vie de tous, tels que par exemple la défense du milieu contre les divers facteurs de pollution.

Il faut noter en outre que beaucoup continuent à être persuadés que la politique des armements, si elle ne peut être justifiée en elle-même, peut cependant s'expliquer par le fait que si aujourd'hui une paix est possible, ce ne peut être que la paix fondée sur l'équilibre des forces armées.

«Quoi qu'il en soit de ce procédé de dissuasion - déclare la Constitution "Gaudium et spes" - on doit néanmoins se convaincre que la course aux armements, à laquelle d'assez nombreuses nations s'en remettent, ne constitue pas une voie sûre pour le ferme maintien de la paix, et que le soi-disant équilibre qui en résulte n'est ni une paix stable, ni une paix véritable» (*Gaudium et Spes*, 81).

La réalisation de la paix dans la justice demande donc - comme déjà tentent de le faire de hardies et sages initiatives - qu'on suive la voie opposée: celle du désarmement progressif. Pour sa part l'Eglise, peuple de Dieu, ne peut pas ne pas raviver sa volonté d'éduquer l'homme à avoir confiance dans l'homme, c'est-à-dire à voir dans les autres non de probables agresseurs, mais de possibles collaborateurs futurs, rendus efficaces pour le bien, pour la construction d'un monde plus humain.

c) *Service*.

Enfin, cette présence de l'Eglise dans la société civile ne se borne pas à être seulement une présence. Là où c'est nécessaire, où c'est possible, où c'est requis - et étant sauvés toujours les exigences de la nature de l'Eglise - elle devient aussi service: service fraternel, humble, empressé. Car l'Eglise, dans l'exercice de son activité dans le monde, n'est pas poussée par l'ambition, par des vues terrestres. Elle n'a qu'un but: «continuer, sous l'impulsion de l'Esprit Consolateur, l'œuvre même du Christ, venu dans le monde pour rendre témoignage à la vérité, pour sauver, non pour condamner, pour servir, non pour être servi», comme l'a déclaré la Constitution conciliaire, plusieurs fois citée, sur l'Eglise et le monde d'aujourd'hui (*Gaudium et Spes*, 3). L'image sous laquelle aujourd'hui l'Eglise se présente au monde est essentiellement celle d'une Eglise au service des hommes, ouverte au monde pour l'aider dans la solution de ses problèmes (Cfr. Y. M.-J. CONGAR, *Eglise et monde dans la perspective de Vatican II*, in *L'Eglise dans le monde de ce temps*, T. III, *Réflexions et perspectives*, Paris 1967, pp. 32 ss.).

Elle sert la communauté des peuples en se consacrant avant tout, comme c'est sa tâche essentielle et spécifique, à l'éducation des consciences, à la formation des cœurs des hommes qui accueillent l'annonce du salut. Se sentant aimés de Dieu, orientés vers Lui comme vers le soutien de leur propre vie, ceux-ci sont, de ce fait, unis en Lui et par Lui dans l'amour de leurs frères, de tous leurs frères, créés à son image et rachetés par son Fils unique. Cette œuvre de formation est, pour l'Eglise, une tâche d'une ampleur universelle, générale, qui, en vertu de l'ordre divin, ne connaît de frontières ni de peuples, ni de temps, ni d'espace (Cfr. *Matth.* 28, 18-20).

L'Eglise offre ensuite sa collaboration plus particulière au service de l'humanité pour la solution des problèmes les plus urgents dans des moments historiques donnés. Aujourd'hui, elle sait que cette action doit être orientée spécialement sur le plan de la culture et de l'assistance sociale, où se manifestent davantage les situations douloureuses ou les conséquences tragiques des fléaux de l'humanité mentionnés tout-à-l'heure. Elle stimule donc le progrès de la culture, en particulier parmi les minorités des différentes nations (CONGAR, *op. cit.*, 59; cfr. 53-62), notamment par l'impulsion donnée à l'alphabétisation, car «l'éducation de base est le premier objectif d'un plan de développement» (Litt. Encycl. *Populorum Progressio*). Elle s'emploie pour que les soins les plus assidus soient donnés à l'école, afin que celle-ci éduque tout l'homme aux responsabilités professionnelles, morales, sociales de la vie. Ce service, en outre, s'étend, autant qu'il est possible, aux diverses formes d'assistance (lutte contre la faim, contre le chômage, contre les maladies, contre l'insécurité sociale).

A l'exemple de son Fondateur, l'Eglise ne peut pas ne pas sentir l'exigence de contribuer à la réalisation de la paix à travers ces innombrables et bienfaitantes initiatives: prises en de très nombreux pays, à l'avant-garde souvent ou en complément de celles que promeut la société civile, surtout pour le soulagement et l'élévation des pauvres, de ceux qui souffrent ou qui se débattent dans la misère et l'abandon, ou qui sont, de façon ou d'autre, des handicapés. Certes, parmi tant d'activités, il peut y avoir quelques défauts, peut-être même quelques abus et quelques déviations. Mais on ne peut qu'être surpris et attristé en voyant que parfois on prend prétexte de

ces aspects négatifs, tout-à-fait marginaux, pour jeter le discrédit sur l'ensemble de ces initiatives, qu'un jugement sereinement objectif révèle pour ce qu'elles sont vraiment: le témoignage d'un amour agissant, l'expression d'une authentique noblesse humaine, digne d'être guidée et soutenue, bien plutôt que frappée d'un discrédit généralisé.

Voilà, chers Messieurs, dans quel sens Nous parlons d'une «politique» de l'Eglise: ce n'est autre chose qu'un sens aigu, une exigence sentie à vivre son engagement, son mandat, sa vocation pour l'annonce de l'Evangile et le service des autres. Tels ont été aussi le sens et la valeur du récent Synode au sujet de la justice; et comme Nous l'avons dit, la célébration de la Journée de la Paix n'a pas eu, n'a pas et n'aura pas d'autre intention.

L'Eglise est aux côtés de toutes les Nations qui œuvrent sincèrement pour l'élévation des peuples; elle l'est aux prix de persévérants services et aussi de sacrifices. A toutes elle offre sa collaboration, afin que l'ardeur qu'on remarque aujourd'hui, à tous les niveaux, pour un plus grand respect de l'homme, ne reste pas une vague et vaine aspiration utopiste, mais se traduise en réalité concrète. Nous invitons tous les hommes à travailler sincèrement dans ce but. Et Nous formons des vœux pour qu'à cette offre de l'Eglise corresponde toujours la bonne volonté et l'engagement de tous les Etats, tandis que Nous prions le Seigneur de suppléer par son aide là où les forces humaines ne peuvent arriver.

Par ces vœux, Nous attestons à toutes et chacune de vos Nations notre grande estime et notre paternelle bienveillance, souhaitant que chacune d'elles voie s'accomplir ses plus chers désirs; et sur toutes Nous invoquons les bénédictions de Dieu, sans lequel, en fin de compte, la faiblesse humaine n'arrive à rien. Qu'il daigne réaliser nos communes aspirations pour la prospérité du monde, et accorder à tous vos peuples de vivre dans la justice et dans la paix.

*Version originale française dans:

AAS 64 (1972), p.49-57;

Insegnamenti di Paolo VI, vol. X, p.27-36;

L'Osservatore Romano, 10-11.1.1972, p.1, 2;

ORf n.2 p.1-2, 11;

La Documentation catholique, n.1602 p.102-105.
